



- COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015

=====

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE ONZE FEVRIER, A DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 5 février 2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt trois, sous la présidence de Monsieur CHEVREAU, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. CHEVREAU, Maire, Mme SCHOELLER, Mme LANGLAIS, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. DONATH, Adjoint, Mme BARBAUT, Mme PEPIN, M. THYSS, M. BEUFILS, Mme WIRIATH, M. EL GHARIB, Mme DANWILY, M. VAN PRADELLES, Mme AWONO, M. DE LAMBILLY, Mme CLAUDIC, M. NICOLAS, Mme ANTETOMASO, M. LETTRON, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. THELLIEZ, Conseillers,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois.

ETAIENT REPRESENTES :

M. ANCELIN par Mme PEPIN, M. LOREC par Mme LANGLAIS, Mme KHALED par Mme SCHOELLER, M. RUPP par M. VANDAELE, Mme CORVEE-GRIMAULT par Mme WIRIATH, Mme CANTACUZINO par Mme ANTETOMASO

Mme MAURICE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 05

M. HAYAR, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 12

Mme LE JEAN, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 38

Mme KHALED, absente à l'ouverture arrive à 20 heures 16

M. LOREC, absent à l'ouverture arrive à 20 heures 21

M. ANCELIN, absent à l'ouverture arrive à 20 heures 35

M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 20 heures 47

Mme DANWILY quitte la séance à 23 heures 13 et donne pouvoir à M. DE LAMBILLY

Mme CLAUDIC quitte la séance à 23 heures 15 et donne pouvoir à M. BEUFILS

Mme PEPIN quitte la séance à 23 heures 25 et donne pouvoir à Mme SCHOELLER

Mme AWONO quitte la séance à 00 heures 00 et donne pouvoir à M. DONATH

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 29

Secrétaire de séance : M. VAN PRADELLES

=====

LE MAIRE A :

1/ RENDU COMPTE des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

1/ Décisions relatives à des concessions de terrain dans le cimetière communal

2/ Décision relative à la conclusion d'une convention portant sur les modalités d'inscription aux actions proposées par la Ville, pour les enfants suivis dans le cadre du Programme de Réussite Educative

3/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation provisoire et révocable, au titre d'un logement d'urgence à titre exceptionnel et transitoire, dans le cadre de l'article 40V de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, entre la Ville de Bourg-la-Reine et Madame Lise MIHAÏLOFF

4/ Décision relative à la passation d'un avenant au contrat de maintenance CivilNet Finances de la société CIRIL pour révision de prix

5/ Décision relative à la passation d'un contrat de maintenance pour le logiciel CivilNet Election de la société CIRIL

6/ Décision relative à la passation d'un contrat de maintenance pour le logiciel ASTRE RH de la société GFI

7/ Décision relative à la conclusion d'un avenant n°1 au contrat conclu avec la société DELTA SECURITY SOLUTIONS relatif à l'entretien et la maintenance des systèmes d'alarmes techniques, anti-incendie et anti-intrusion dans les bâtiments communaux (lot n°1) et les prestations de télésurveillance et d'intervention sur sites (lot 2) afférents aux installations de la médiathèque

8/ Décision relative à la conclusion d'un contrat avec la société KONE, relatif à l'entretien et la maintenance d'un ascenseur neuf équipant la médiathèque sise 2-4 rue le Bouvier à Bourg-la-Reine

9/ Décision relative à la passation d'une convention pour l'organisation de la manifestation la nuit du cinéma, le samedi 15 novembre 2014, dans l'auditorium du conservatoire

10/ Décision relative à l'acceptation par la Ville de Bourg-la-Reine d'un don d'ouvrages historiques de Madame DARRICAU et de Monsieur GENTILS

11/ Décision relative à la passation d'un contrat de maintenance pour le logiciel Livre Foncier avec la société Berger-Levrault

12/ Décision relative à la passation d'un contrat de maintenance pour le logiciel CART@JOUR avec la société Berger-Levrault

13/ Décision approuvant la conclusion d'un contrat de cession dans le cadre des concerts symphoniques « Les Grandes Pages de la Musique Classique », d'un concert intitulé « Mozart », le dimanche 8 février 2015

14/ Décision relative à la conclusion d'une convention avec la compagnie du Théâtre de l'Etreinte pour la réalisation de 3 représentations du spectacle « Mozart, l'Enchanteur »

15/ Décision relative à la conclusion d'une convention avec la compagnie du Théâtre des Trois Chardons pour la réalisation de 4 représentations du spectacle « Antoine et les étoiles »

16/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Bourg-la-Reine et la sarl « le Garage du Petit Luxembourg »

17/ Décision relative à la modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la bibliothèque discothèque municipale en régie de recettes pour l'encaissement des produits de la médiathèque

18/ Décision relative à la suppression de la régie de recette pour l'encaissement des produits relatifs à l'usage du photocopieur et à l'impression suite à la consultation d'Internet à la bibliothèque discothèque municipale

19/ Décision constituant avocat et fixant sa rémunération pour la défense de la commune dans le cadre du recours contentieux formé par Monsieur Guillaume THYSS devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise à l'encontre de l'arrêté de permis de construire n°09201414A0003, en date du 10 juin 2014

20/ Décision relative à l'approbation de la tarification des établissements « Petite Enfance »

21/ Décision relative à la revalorisation des tarifs de location des installations sportives

22/ Décision relative à la passation d'une convention pour l'organisation de la manifestation la nuit du cinéma, le samedi 7 février 2015, dans l'auditorium du conservatoire

23/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de prestation pour un spectacle intitulé « Dur Dur d'être un loup » par la compagnie les P'tits Monstres

24/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de cession avec l'association « l'Atelier du Trapèze » pour un spectacle intitulé « Chut, c'est un secret »

25/ Décision relative à la conclusion d'un bail entre la Ville de Bourg-la-Reine et le Ministère de l'Intérieur- Préfecture de Police

26/ Décisions en matière de droit de préemption urbain et de droit de préemption sur les fonds baux commerciaux et artisanaux

PUIS LE CONSEIL A :

1/ **DÉSIGNÉ**, à l'unanimité, Monsieur VAN PRADELLES en qualité de secrétaire de séance

2/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2014

I – SOLIDARITE, CITOYENNETE ET SECURITE

Rapporteur : Françoise SCHOELLER

1/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, la revalorisation des tarifs des taxes et redevances funéraires à compter du 1^{er} mars 2015, comme suit :

| Libellé de la taxe ou redevance | Tarifs au 1 ^{er} mars 2014 | Tarifs au 1 ^{er} mars 2015 |
|--|---|---|
| Taxe d'inhumation (par cercueil, reliquaire ou urne) | 70 € | 71,50 € |
| Taxe de convoi (par cercueil) | 38 € | 39 € |
| Redevance d'occupation journalière du caveau provisoire (maximum : 3 mois) | Forfait 3 jours : 16 € Plus 3 € par jour d'occupation supplémentaire | 16,50 € Plus 3,10 € par jour d'occupation supplémentaire |

II – CULTURE, PATRIMOINE & ASSOCIATIONS

Rapporteurs : Alain VANDAELE

Gaétan de LAMBILLY

1/ APPROUVÉ, avec une voix contre (Mme THIBAUT) et 6 abstentions (Mme Maurice, M. FORTIN, Mme ANTETOMASO, Mme CANTACUZINO représentée, M. LETTRON, M. NICOLAS) :

- la réévaluation des tarifs de billetterie applicables aux manifestations et spectacles organisés dans le cadre de l'activité culturelle à compter du 15 mars 2015, comme suit :
 - les billets rouges à 21 € passent à 22 €
 - les billets bleus à 18 € passent à 19 €
 - les billets jaunes à 14 € passent à 15 €
 - les billets violets à 9 € passent à 10 €
 - les billets bleus ciel à 6 € passent à 7 €
- le passage de 60 à 65 ans requis pour pouvoir bénéficier du tarif "3^{ème} âge".
- les différentes catégories bénéficiant de tarifs réduits : plus de 65 ans, moins de 18 ans et moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, handicapés et (pour certains spectacles) élèves scolarisés sur Bourg-la-Reine.

2/ APPROUVÉ, à l'unanimité, l'autorisation pour l'achat d'une borne « Voie de la 2^{ème} DB » pour un montant estimé à 1600€HT et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention en vue de cette acquisition auprès de tout organisme ou collectivité, dont notamment le Conseil Général des Hauts-de-Seine, l'ONAC Départemental ou encore le Souvenir Français.

3/ APPROUVÉ, à l'unanimité, la révision des tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} mars 2015, comme suit :

- + 2% sur toutes les salles des espaces suivants : l'Agoreine, l'espace Françoise Dolto, l'espace Joseph Kessel, la salle des Familles, la salle des Tribunes, ainsi que sur les taux horaires à la Villa Saint-Cyr et sur les forfaits journée à la Villa Saint-Cyr et aux Colonnes
- harmonisation des règles de location

Pour les locations à la Villa St Cyr :

- les entreprises et syndicats non domiciliés à Bourg-la-Reine paient 20% de plus par rapport aux entreprises et syndicats domiciliés à Bourg-la-Reine
- les associations domiciliées à Bourg-la-Reine paient 20% de moins par rapport aux entreprises domiciliés à Bourg-la-Reine
- les associations hors Bourg-la-Reine paient 20% de plus par rapport aux associations domiciliés à Bourg-la-Reine
- les forfaits à la journée et semaine ont été ajustés pour être cohérents

Pour les Colonnes :

- une hausse de 2% est appliquée sur la journée de location
- les associations de Bourg-la-Reine à but non lucratif paient 1/4 du tarif appliqué aux associations à but lucratif
- les associations hors Bourg-la-Reine à but non lucratif paient le double du tarif appliqué aux associations de Bourg-la-Reine
- les entreprises non domiciliés à Bourg-la-Reine paient le double du tarif appliqué aux associations à but lucratif
- les entreprises de Bourg-la-Reine paient la moitié du tarif appliqué aux entreprises non domiciliés à Bourg-la-Reine.

1/ APPROUVÉ, avec 2 voix contre (Mme THIBAUT et M. FORTIN) et 4 abstentions (Mme MAURICE, Mme ANTETOMASO, Mme CANTACUZINO représentée, M. LETTRON), l'augmentation des droits de place sur le marché de Bourg-la-Reine à compter du 1^{er} avril 2015, au taux de 1.04%.

IV- AMENAGEMENT URBAIN ET QUALITE DE VIE

Rapporteur : Isabelle SPIERS

1/ ÉMIS, avec 6 abstentions (Mme MAURICE, Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, Mme CANTACUZINO représentée, M. FORTIN), un avis favorable sur le projet de programme local de l'habitat 2015-2020 de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

2/ ÉMIS, avec 6 voix contre (Mme MAURICE, Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, Mme CANTACUZINO représentée, M. FORTIN), un avis défavorable au projet de décret portant dissolution des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines à compter du 31 décembre 2015 et modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

3/ ÉMIS, à l'unanimité, un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre.

4/ APPROUVÉ, à l'unanimité, l'octroi de la garantie de la commune de Bourg-la-Reine, à hauteur de 100%, pour le remboursement des prêts d'un montant total de 1 111 543€, à souscrire par la SA d'HLM DOMAXIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations, en vue de l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux en financement PLUS/PLAI/PLS dans un immeuble à construire 21, boulevard Carnot à Bourg-la-Reine.

5/ APPROUVÉ, à l'unanimité, l'attribution à la SA d'HLM LOGIREP des subventions au titre de la surcharge foncière, d'un montant total de 61 653€, pour l'acquisition en VEFA de 4 logements PLUS/PLAI dans un immeuble à construire à Bourg-la-Reine, 21, boulevard Carnot, se décomposant comme suit: 46 228 € pour l'acquisition de 3 logements PLUS et 15 425€ pour l'acquisition d'un logement PLAI et **AUTORISÉ**, à l'unanimité, le Maire ou, à défaut, l'Adjoint au Maire délégué aux Finances et Affaires Générales, à signer au nom et pour le compte de la commune, tous actes et documents relatifs à l'octroi et au versement de cette subvention.

6/ APPROUVÉ, à l'unanimité, le bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées par la commune sur l'année 2014 se présentant comme suit :

- Au titre des acquisitions, au nombre de trois :

- un terrain de 62 m², sis 8, rue du Colonel Candelot pour l'élargissement de voirie rue Arnoux, pour un prix de 22 968€

- par l'EPF 92, dans le cadre de la convention cadre complétée passée avec la Ville de Bourg-la-Reine, des lots n° 7 et n° 8, pour un montant respectif de 156.000 € et 183.000 €, dépendant d'un ensemble immobilier sis 70, boulevard du Maréchal Joffre, dans le cadre d'une mission de veille foncière sur le secteur de la Gare RER, en vue de préparer la restructuration urbaine des abords de la place de la gare RER

- Au titre des cessions, au nombre de 4 :

- la maison d'habitation située au 17, boulevard Carnot à la Ville de Paris (Préfecture de Police), pour un prix de 825.000 € et le remboursement des frais de portage

- un box dépendant de l'ensemble immobilier du 82, avenue du Général Leclerc, à la SA HLM LOGIREP, au prix de 20.000€

- une parcelle de terrain de 831 m², à détacher de la parcelle sise 25, rue de la Bièvre, au prix de 700.000€, en vue de la réalisation de logements sociaux

- l'EPF 92, en complément de l'action de la Ville, a cédé à la SA HLM LOGIREP, l'ensemble immobilier sis 21 – 23, rue de la Bièvre, moyennant un prix de 2.300.000€ en vue d'un programme de logements sociaux.

V – DEVELOPPEMENT DURABLE, NUMERIQUE ET TRAVAUX

Rapporteur : Patrick DONATH

1/ APPROUVÉ, avec une voix contre (M. LETTRON) et 6 abstentions (Mme MAURICE, Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. BONAZZI, Mme CANTACUZINO, M. FORTIN) le projet de convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPAREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur Patrick DONATH, à signer et à exécuter la convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le SIPPAREC et la commune au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que leurs éventuels avenants.

2/ APPROUVÉ, avec une abstention (M. LETTRON), l'adhésion à la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » du SIPPAREC.

3/ APPROUVÉ, avec 7 abstentions (Mme MAURICE, Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, Mme CANTACUZINO représentée, M. FORTIN, M. BONAZZI), la passation de l'avenant n°1, ayant pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2015, soit huit mois supplémentaires, sans aucune incidence financière pour la Ville, au marché de fourniture, d'installation, d'entretien et de maintenance de mobiliers urbains, supports ou non de publicité, passé avec la société JC DECAUX conclu pour la période comprise entre le 22 avril 2005 et le 22 avril 2015 et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Patrick DONATH, à signer cet avenant ainsi que tout acte ou document s'y rattachant.

4/ AUTORISÉ, avec 2 abstentions (M. BONAZZI et Mme MAURICE), Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Patrick DONATH, à signer le marché de nettoyage de la voirie et des espaces publics avec l'entreprise Nicollin pour un montant annuel de 456 953,76 € HT, pour une durée de 5 ans.

5/ APPROUVÉ, avec 3 abstentions (Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. FORTIN), l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional, ainsi qu'auprès de tout organisme ou collectivité, pour la mise en œuvre sur le territoire d'un espace de travail collaboratif ou télécentre.

VI – Famille et Petite Enfance & Développement Social et Logement *Rapporteur : Angélique KHALED*

1/ APPROUVÉ, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bourg-la-Reine, dans le cadre du contrat enfance et jeunesse et l'autorisation à Monsieur le Maire de la signer

VII – FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Philippe LOREC

1/ APPROUVÉ, avec 7 voix contre (Mme MAURICE, Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, Mme CANTACUZINO représentée, M. FORTIN, M. BONAZZI), et une abstention (M. THELLIEZ), le compte administratif de l'exercice 2014 de la Ville qui s'élève à :

I - FONCTIONNEMENT :

(en €)

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Dépenses réalisées..... | 27 051 249,02 |
| Recettes réalisées..... | 27 828 603,18 |
| Résultat brut..... | 777 354,16 |
| Excédent exercice N-1..... | 0,00 |

RESULTAT de Fonctionnement cumulé

| | |
|------------------------|-------------------|
| Excédent.....a) | 777 354,16 |
|------------------------|-------------------|

RESTES A REALISER s'élevant à :

| | |
|---|------------------|
| <i>Dépenses de fonctionnement</i> | 14 739,50 |
|---|------------------|

II - INVESTISSEMENT :

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Dépenses réalisées..... | 12 872 892,04 |
| Recettes réalisées | 12 704 728,03 |
| Résultat brut..... | (168 164,01) |
| Résultat exercice N-1..... | 1 525 611,58 |

SOLDE d'exécution

| | |
|--------------------------|---------------------|
| Excédent b) | 1 357 447,57 |
|--------------------------|---------------------|

RESULTAT total section de fonctionnement et d'investissement

| | |
|--------------------------|---------------------|
| hors RàR.....a +b | 2 134 801,73 |
|--------------------------|---------------------|

RESTES A REALISER s'élevant à :

| | |
|--|--------------|
| <i>Dépenses d'Investissement</i> | 3 257 509,67 |
|--|--------------|

| | |
|--|--------------|
| <i>Recettes d'Investissement</i> | 1 728 134,68 |
|--|--------------|

| | |
|---|----------------------|
| <i>Solde des reports d'investissement</i> | -1 529 374,99 |
|---|----------------------|

| | |
|---|-------------------|
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE y compris RàR | 590 687,24 |
|---|-------------------|

2/ APPROUVÉ, avec une abstention (M. THELLIEZ), le compte de gestion 2014 en constatant que ce compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé conforme par l'Ordonnateur, présente les mêmes résultats que le compte administratif.

3/ APPROUVÉ, avec 7 abstentions (Mme MAURICE, Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, Mme CANTACUZINO représentée, M. FORTIN, M. BONAZZI), la reprise au budget primitif 2015 des résultats de l'exercice 2014 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement et **DECIDÉ** d'affecter le résultat 2014 de la section de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2015 pour 171 927,42 €, et 605 426,74 € à la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

4/ FIXÉ, avec 7 voix contre (Mme MAURICE, Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, Mme CANTACUZINO représentée, M. FORTIN, M. BONAZZI), le taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2015 comme suit :

| | |
|---------------------------|---------|
| Taxe d'habitation : | 15,15 % |
| Taxe foncière bâtie : | 15,34 % |
| Taxe foncière non bâtie : | 13,20 % |

5/ APPROUVÉ, chapitre par chapitre, avec 8 voix contre (Mme MAURICE, Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, Mme CANTACUZINO, M. FORTIN, M. BONAZZI, M. THELLIEZ), le budget primitif (BP) 2015 arrêté comme suit, en précisant que le budget primitif 2015 sera mis à la disposition du public, qui en sera informé par voix d'affichage:

| VILLE | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| FONCTIONNEMENT | 25 876 038,74 | 25 876 038,74 |
| INVESTISSEMENT | 11 519 428,67 | 11 519 428,67 |
| TOTAL BP 2015 | 37 395 467,41 | 37 395 467,41 |

6/ **APPROUVÉ**, avec une voix contre (M. THELLIEZ), la majoration de 20 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

7/ **APPROUVÉ**, avec une abstention (M. THELLIEZ), l'avenant 2015 au contrat de financement du poste de direction du CAEL pour l'année 2015 à signer avec le FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire), pour une dépense de 82 110 € prévue au budget communal 2015, et **AUTORISÉ** le Maire ou Monsieur LOREC, Adjoint au Maire délégué aux Finances et Affaires Générales, à le signer.

8/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, le montant des subventions, supérieurs à 23 000 €, à verser aux associations pour l'exercice 2015 pour un montant total de 816 081,50€ qui se répartit comme suit :

| | |
|--|--|
| ➤ A.J.R. | 120 600€ + 6000€ (Région) |
| Association des Jeunes Réginaburgiens : | |
| ➤ A.S.A.D. | 91 500€ |
| Association de Soins à Domicile | |
| ➤ A.S.B.R. | 114 600€ + 5 000€ en investissement |
| Association Sportive de Bourg-la-Reine | |
| ➤ C.A.E.L. | 379 217€ |
| Centre d'Animation, d'Expression et de Loisirs : | |
| ➤ G.E.P.S.M. | 72 200€ |
| Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux | |
| ➤ Office de Tourisme | 16 800€ + 10 164.50€ (Taxe de séjour 2014) |

9/ **APPROUVÉ**, avec 7 abstentions (Mme MAURICE, Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, Mme CANTACUZINO représentée, M. FORTIN, M. BONAZZI), les conventions d'objectifs et de moyens pour les années 2015 à 2017 entre la Ville de Bourg-la-Reine et six associations dont le montant de la subvention est supérieur 23 000 euros (AJR, ASAD, ASBR, CAEL, GEPSM et Office du Tourisme).

10/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, le montant des subventions à verser aux associations pour l'exercice 2015, se présentant comme suit :

| | 2 015 |
|--|-------------------|
| 6 Associations avec convention d'objectifs | proposition |
| CAEL | 379 217 |
| AJR | 120 600 |
| <i>AJR (versement de la région)</i> | 6 000 |
| ASBR | 114 600 |
| <i>ASBR subvention en investissement</i> | 5 000 |
| ASAD | 91 500 |
| GEPSM | 72 200 |
| OFFICE de TOURISME | 16 800 |
| <i>OT versement de la taxe de séjour</i> | 10 164,50 |
| sous-Total 1 | 816 081,50 |
| autres associations à BLR | 85 275 |
| associations hors BLR | 4 190 |
| sous-Total 2 | 89 465 |
| Total général | 905 546,50 |

11/ APPROUVÉ, à l'unanimité, l'attribution de l'indemnité de conseil au trésorier principal de Sceaux, Monsieur Bernard GOBIN, au titre de l'année 2014, pour un montant de 3 445 € brut.

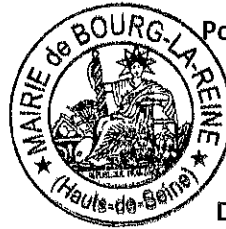
12/ APPROUVÉ, à l'unanimité, la création de postes au tableau des effectifs à compter du 13 février 2015, pour la filière technique, de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet, cette création emmenant l'effectif du grade à 97 postes.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Réponse, par Monsieur le Maire, à la question orale de Monsieur THELLIEZ portant sur l'état détaillé du patrimoine immobilier locatif de la commune ainsi que les montants globaux des dépenses et des recettes de l'exercice 2014 afférentes à ce patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 00h25.

Fait à Bourg-la-Reine, le 12 février 2015,



Pour le Maire et par délégation,

Jacques DEBAILLEUL
Directeur Général des Services